



R18 – REGLEMENTATION DES COSMETIQUES DIY : Spécificités et mises en application

CLASSE VIRTUELLE

Focus produits spécifiques

Format

Classe virtuelle

Durée

2H

Dates

6 décembre 2022 (9h-11h)

Public

Service réglementaire, R&D, formulation
Participants : 10 max

Prérequis

Connaître le règlement cosmétique

Positionnement

Questionnaire d'évaluation des attentes et de niveau

Moyens mobilisés

Apport théorique avec support Powerpoint et références documentaires
Echange avec les participants.

Moyens techniques

Avoir un ordinateur connecté à internet Débit montant : 1 Mbps - Débit descendant : 2 Mbps.
Testez votre connexion : <https://www.speedtest.net/fr>
Avoir un micro - une webcam

Modalités d'évaluation des acquis

Quiz en début et en fin de formation, enquête de satisfaction.

Suivi d'exécution

Feuille de présence par demi-journée

Sanction de la formation

Attestation de réalisation de la formation

Référent pédagogique et handicap :

Saloua SALHI 04.42.16.63.82 - formation@cosmed.fr

Tarifs

Adhérent : 200€ HT

Non adhérent : 300€ HT

OBJECTIFS

- Etre capable de faire un choix du bon cadre réglementaire
- Comprendre les spécificités des cosmétiques fait maison

PROGRAMME

1. Définition des pratiques : produit en Kit, vente de MP, mise à disposition de recette, ...
2. Cadre réglementaire : les législations applicables
3. Comment faire son choix
4. Implication des différents cadres réglementaires

Intervenant

François BOURRUST

25 ans d'expérience en cosmétique : réglementaire, responsable de fabrication, directeur R&D

En partenariat avec :

